Image not found or type unknown

Vente de maison puis achat

Par **VIAU Jean**, le **17/07/2018** à **13:19**

Bonjour,

Je voudrais vendre la maison qui m'appartient et que j'ai laissée à mon épouse au dernier des vivants.

Je n 'ai qu'un fils, mon épouse 3 enfants, mais ne veut rien leur laisser à notre décès.

A la vente de ma maison que doit on faire pour que mon prochain achat revienne à mon fils uniquement à notre décès.

Je pense que vous saurez me dire les marches à suivre pour être tranquille vu notre âge.

D'avance je vous remercie sincèrement.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **17/07/2018** à **14:12**

Bjr
"Vu notre âge" lequel. ?
Si la maison vous appartient vendredi propre, il suffit de mentionner dans l'acte d'achat de la nouvelle, le remploi de la vente dans la nouvelle acquisition.
D'autre part, votre épouse ayant droit à 25% en cas de décès, vous pouvez établir un testament lui léguant l'usage uniquement, jusqu'à sa propre disparition.
Votre fils serait donc nu-propriétaire après votre mort et plein propriétaire au second décès.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés